

## Des cheminements doux pour Mallemort

### Balade-Repérage du 14 octobre

#### Participants

Francine, Daniel, Armand, Jean-Claude, Muriel, Thierry

Isabelle et sa famille, arrivés en retard, n'ont pu se joindre au groupe et ont fait une balade de leur côté. Leurs observations sont données en fin de compte rendu.

#### Cheminements doux

Cette séance de repérage a été convenue lors de la réunion mensuelle du 19 septembre (voir [compte rendu](#)). L'objectif est d'identifier des cheminements à pied ou en vélo permettant de **répondre aux besoins en liaisons douces reliant entre-elles, de façon agréable et sécurisée, les principales zones d'intérêt du village** : cœur de village, écoles, complexe sportif, Intermarché, lotissements, HLM Luberon, autres ... ?

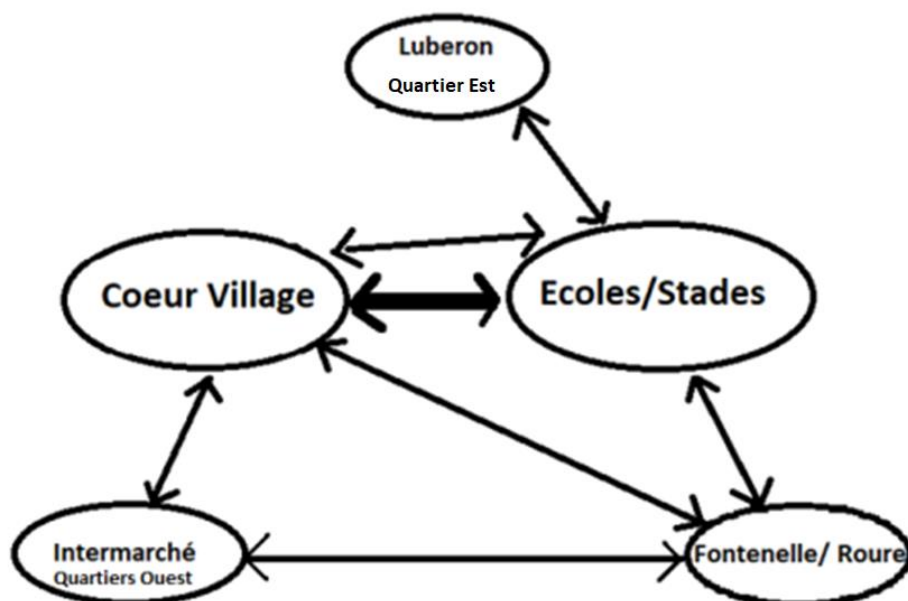


Schéma fonctionnel des besoins

Une logique de mise en valeur et d'aménagement de ces cheminements pourra ensuite être imaginée. Ceux-ci pourront faire l'objet :

- D'une simple communication aux usagers (certaines possibilités existantes ne sont pas suffisamment connues)
- De recommandations pour des travaux d'adaptation mineurs (signalisation, marquage au sol, entretien/réparations, végétalisation...)
- De recommandations pour des travaux de plus grandes ampleurs (aménagement voies piétonnes et cyclables)

### **Liaison Cœur de village – Ecoles/Complexe sportif**

L'avenue C. de Gaulle est adaptée aux voitures et aux piétons mais absolument pas aux déplacements en vélo. Pour joindre le village aux écoles et équipements sportifs l'itinéraire conseillé pourrait être le suivant : Impasse Albert Camus, médiathèque, rue Paul Cézanne, avenue d'Agliana, parking piscine. Cet itinéraire est agréable et sûr.

- L'aménagement des abords de la médiathèque rend désormais ce passage agréable pour les piétons et accessible aux vélos (même s'il aurait pu être mieux adapté)
- Pour les vélos, cet itinéraire est particulièrement sûr pour aller du village aux écoles ou aux différents équipements sportifs (en évitant notamment l'angoissante avenue du Général De Gaulle...). Toutefois aujourd'hui le sens unique de la rue Paul Cézanne et l'absence de « Zone 30 » dans ce secteur n'autorisent pas le passage des vélos.





*Sens unique rue Paul Cézanne. Il faut descendre de vélo pour faire les 50 mètres qui permettent de joindre l'école ou l'avenue d'Agliana*



*L'avenue Charles De Gaulle est adaptée aux piétons mais pas du tout aux vélos*

## **Propositions**

- Définir une « Zone 30 » dans le secteur des écoles et des équipements sportifs (il y a une zone de rencontre à 20km/h au SMAVD mais curieusement rien d'équivalent au niveau des écoles et des stades)
- Réfléchir à faciliter le passage des vélos à la médiathèque et vers le parking de la piscine
- A plus long terme, réfléchir au réaménagement de l'avenue Charles de Gaulle. L'emprise importante de cette avenue permettrait l'aménagement d'une piste cyclable mais ceci nécessitera des travaux importants.

Nota : La balade urbaine du 14 octobre a été l'occasion de visiter l'ancien passage du ruisseau du moulin dont le statut ne semble pas clair (propriété de la commune ou propriété privée ?)...

## **Liaison cœur de village – Intermarché/Quartiers Ouest**

Depuis la place Raoul Coustet ce cheminement doux vers Intermarché et la zone commerciale (tracé rouge) n'est pas plus long (à 30mètres près) que l'itinéraire Frères Roqueplan- Avenue de Craponne, mais bien plus paisible (beaucoup moins de voitures).

Un cheminement annexe (tracé jaune) permet de relier le village et les lotissements ouest





*Passage vers le lotissement  
de la Mignonière .  
L'éclairage public est en place*



*Passage vers le lotissement  
Clos Hubert*

## Propositions

- Permettre aux vélos de circuler dans les deux sens dans la rue Pablo Picasso (Zone 30)
- Mettre en place une signalisation « Itinéraire piétons/vélos vers zone commerciale »
- Assurer l'entretien du passage du chemin de Salon vers le lotissement de la Mignonière
- Végétaliser certaines portions de l'itinéraire (rue Pablo Picasso)
- Pérenniser la « liaison verte » vers le lotissement Clos Hubert (entretien à assurer)

## Remarques sur l'aménagement du chemin de Salon

Les avis sont partagés sur la qualité de cet aménagement.

Plusieurs points font toutefois l'unanimité :

- C'est mieux qu'avant, mais il n'y a pas un brin de végétation : c'est sec, minéral et peu agréable.
- La liaison vélo avec la rue Pablo Picasso est « extrêmement intellectuelle » et mérite la visite pour voir si on est capable de comprendre, c'est un bon test de QI !
- La signalisation « Zone 30 » est inadaptée au cas du Chemin de Salon : ce type de signalisation est fait pour améliorer la coexistence voitures/piétons/vélos dans des zones où il n'y a pas d'aménagement spécifique. Dans le cas du Chemin de Salon cette signalisation autorise les vélos à utiliser la portion en sens interdit, or la sortie sur l'avenue Roqueplan est réellement dangereuse car la piste cyclable s'interrompt avant le carrefour. Une simple limitation à 30km/h convient pour ce bout de rue (et ne nécessite qu'un panneau en entrée et un panneau en sortie)



*Entrée en Zone 30 : ce panneau signifie que la vitesse est limitée à 30 km/h et que des vélos peuvent venir en sens inverse !*



*Sortie de Zone 30, on entre dans un lotissement : il n'y a plus de voie cyclable et on peut désormais rouler à 50 km/h !*

### Propositions :

- Supprimer la signalisation « Zone 30 » du chemin de Salon et la remplacer par une simple limitation de vitesse à 30 km/h
- Ou bien envisager une zone 30 étendue à l'ensemble du cheminement Village – Intermarché et aux lotissements adjacents
- Prévoir un minimum de végétalisation

### Liaison lotissements Sud –Village - Ecoles

Contrairement aux secteurs précédents, les lotissements Sud ne bénéficient d'aucun embryon de cheminements doux pour rejoindre le village ou les écoles. L'absence de cheminement piéton (trottoir) sur l'avenue Joliot-Curie, très passante, constitue un vrai danger. Les lotissements Hameau de Lydie et Clos du Roure ont été créés sans adaptation du chemin de Fontenelle (il s'agit d'un ancien chemin rural qui n'a jamais été conçu pour desservir des secteurs d'habitation denses : pas de trottoir, pas d'éclairage public).





*Cheminement piétons sur l'avenue Joliot-Curie....*

## **Propositions**

- Du fait de l'absence totale de cheminement doux, l'ensemble du secteur Joliot-Curie - chemin de Fontenelle est à traiter en priorité
- La liaison douce Joliot-Curie/ Charles de Gaulle au Sud du stade d'honneur est à conserver et à aménager

## Réflexions sur les « Zone 30 »

Une réflexion est manifestement à mener sur la mise en place de « Zones 30 » dans la commune.

Dans les secteurs de conflit potentiel ces zones servent à améliorer la cohabitation voitures/piétons/vélos sur un ensemble de voiries interconnectées. Voir [Guide technique du Certu](#) (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques)

Deux secteurs paraissent concernés de façon évidente :

- Le secteur écoles/complexe sportif (et notamment la portion concernée de l'avenue Charles de Gaulle)
- Le centre du village : rue F. Pauriol et la Grand Rue (voire tout le centre ancien). De par l'absence de véritables trottoirs ou la présence systématique de voitures garées sur les trottoirs lorsque ceux-ci existent, ce secteur est à appréhender comme une Zone 30

Nota : le Certu estime qu'à terme 70% des voiries d'une agglomération pourraient être concernées. Alleins et Lamanon n'ont pas fait dans le détail et ont passé l'ensemble du village en zone 30. Un retour d'expérience sera à faire avec les habitants et usagers concernés.

## Fermeture du chemin de Fontenelle



*Surprise ! On ne passe plus ni à pied, ni en vélo ....  
Il faut faire le tour par Joliot-Curie et le rond-point de Mille Bouquets  
Ça craint !*

On comprend bien la nécessité de limiter la fréquentation des voitures sur le chemin de Fontenelle (demande formulée en réunion de quartier). Par contre le choix de fermer totalement le chemin de Fontenelle aux piétons et aux vélos est difficilement compréhensible : Voilà un cheminement doux vers Alleins qui disparaît.

Quelle en est la justification ?

Va-t-on interdire tous les chemins ruraux débouchant sur la RD7N ?

## Proposition

- Mettre en place une chicane permettant le passage des vélos et des piétons

## HLM Luberon et lotissements Est vers les Ecoles

Chapitre à compléter (le repérage correspondant reste à faire).



Un entretien des trottoirs est à prévoir et il faut faire respecter l'interdiction de s'y garer. Par contre, compte tenu de la faible circulation et de la largeur importante de la chaussée une piste cyclable ne paraît pas indispensable

### Compte rendu d'Isabelle

Avenue des frères Roqueplan: une piste cyclable serait envisageable à partir du rond-point jusqu'au feu rouge par un tracé au sol, à partir du feu rouge, possibilité de "manger" sur le trottoir par un tracé au sol (la piste serait surélevée ce qui serait plus rassurant pour les cyclistes et les piétons ont la place de marcher). On n'a pas continué vers le rond-point de la Durance car mon conjoint n'a pas voulu se risquer à le prendre.

Avenue de Craponne: les voitures sont trop proches des cyclistes car la route n'est pas assez large. Peut-être serait-il possible d'orienter les cyclistes de l'autre côté dès le feu rouge et de dessiner la piste cyclable côté gauche de l'avenue en allant vers Intermarché car le trottoir piéton est large de ce côté-là.

Rue Claude Monet: peu de voiture, par contre pas de trottoir pour les piétons, c'est la meilleure option pour rejoindre la route de Salon en vélo ou à pied.

Chemin de Salon: nous avons trouvé la piste cyclable agréable à utiliser et large. Dommage qu'elle s'arrête au niveau du lotissement. Pas d'ombrage ni de plantations sur le trottoir pour les piétons: peut-être peut-on suggérer des bacs à planter par les citoyens. (cf budget participatif ;-)

Lotissement du Roure: itinéraire le plus dangereux pour les piétons comme pour les cyclistes; les voitures se croisent difficilement aux virages par manque de visibilité et une voirie très étroite. Peut-être qu'un sens unique serait judicieux pour permettre de créer un trottoir et une piste cyclable et diminuer la fréquentation automobile (avec les nouveaux lotissements c'est devenu une voie très fréquentée).



Chemin de Fontenelle: pas de trottoir pour les piétons, les voitures sont nombreuses aux heures de pointe (avec les nouveaux lotissements) et frôlent les piétons et cyclistes, parfois des engins de chantiers y circulent aussi. La nuit tombée la circulation douce y est vraiment dangereuse par manque d'éclairage. Une mamie m'a rapporté avoir eu des échanges avec des collégiens et lycéens qui n'étaient pas rassurés de revenir des arrêts de bus ou du village le soir. Un éclairage avec des panneaux solaires (même temporaire, puisque la route doit être refaite) devrait être envisageable. Cf l'éclairage à Charleval.

Traversée de la RN7: extrêmement dangereux de soulever les vélos et les enfants pour passer la barrière de sécurité. Y a-t-il eu des accidents de piétons et cyclistes au passage de l'autre côté qui justifie sa fermeture par des barrières? Dans tous les cas, il est vrai que cette traversée n'est pas sécurisante.

## **Pour aller plus loin**

La réflexion est à poursuivre :

- Valider les cheminements repérés et compléter les propositions d'aménagements permettant de les conforter et de les rendre attractifs
- Réfléchir à un périmètre de zone 30 pour le village(ou des périmètres). Inversement repérer les endroits où une zone 30 ne serait pas adaptée
- Voir ce qui se fait ailleurs :
  - [Charte circulation douce](#)
  - [Saint Paul Trois Châteaux](#)
  - Et plus près de chez nous : Salon, Alleins, Lamanon
- Proposer un groupe de travail élargi avec les parents d'élève, les clubs de sport,...